

sols protégés

Emeraude

Fiche technique

Émulsion pour sols. Forte brillance

Emulsion métallisée destinée à la protection des sols lavables tels que : vinyls, linoléums, PVC...
Présente une forte brillance et une excellente résistance au trafic.
Non glissante et bonne résistance aux U.V.
Peut se lustrer à basse et haute vitesse.

Mode d'emploi

Décaper parfaitement le sol avec le décapant approprié. Rincer et vérifier que le pH au sol soit compris entre 7 et 8. Sur sols très poreux, utiliser éventuellement COSNAC BP en couche de fond.

Sur sol parfaitement sec, appliquer une ou plusieurs couches fines du produit avec un mop ou un balai applicateur, en respectant un temps de séchage de 30 à 45 min minimum entre chaque application.

L'application doit se faire en croisée.

Entretien avec un détergent neutre ou un régénérant par balayage humide ou à l'autolaveuse.

Procéder périodiquement à un entretien par spray méthode avec un produit approprié.

Peut se lustrer à basse et haute vitesse.

Conditionnements

- Emballage : bidon de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide blanc laiteux
- pH : 7,8 - 8,8
- Densité : 1,03 - 1,05
- Consommation : 40 à 60 m² par litre et par couche.

Précautions

Éviter les projections oculaires

Respecter les temps de séchage.

Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon.

Vérifier le pH au sol avant la mise en émulsion.

Celui-ci conditionne la durée de vie du traitement.

Température d'utilisation : minimum 5°C.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Peut produire une réaction allergique.

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

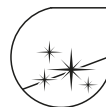
Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5 55 27 65 27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

08-05-2026 Ind. 16 ■



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).



EYREIN
INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - +33 (0)5 55 27 65 27
contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com

